

Des manifestant-e-s et des votant-e-s

## Le temps des confusions, l'heure des choix

Les dernières élections du Grand Conseil à Genève ont remis la question sociale, et particulièrement celle de l'emploi, au cœur du débat.

Plusieurs organisations, de l'extrême droite à l'extrême-gauche ont fait de la "défense de l'emploi pour les résidents", leur cheval de bataille. Avec plus ou moins de succès puisque là où le MCG fait un bond en avant, l'UDC recule et la liste de Christian Grobet n'atteint pas le quorum. Le choc est brutal. Au SIT, où nous n'avons jamais hésité à condamner la xénophobie et le racisme dans nos assemblées comme dans nos écrits, certain-e-s de nos membres ont des doutes: pourquoi ces partis arrivent-ils à convaincre les salarié-e-s de voter pour eux? Ne nous sommes-nous pas trompés en refusant d'admettre qu'il y ait un problème avec les travailleurs-frontaliers-ères? Les syndicats ne sont-ils pas trop éloignés des "vraies" préoccupations des travailleurs-ses?

de Genève observe une poursuite de la hausse du chômage en septembre (+ 2,0%). Comme les mois précédents, cette progression demeure néanmoins inférieure à celle constatée au niveau national (+ 2,4%)". Effectivement le Seco constate que les chiffres du chômage à Genève, même s'ils restent les plus élevés de Suisse, sont parmi ceux qui ont le moins augmenté entre 2008 et 2009. Pourquoi? L'Institut national de la statistique et des études économiques français (INSEE), constate que la région Rhône-Alpes connaît au niveau du chômage son "cinquième trimestre de hausse. Au premier trimestre 2009, le taux de chômage a continué d'augmenter: il est de 8,6 %, contre 6,5 % au deuxième trimestre 2008. Cette hausse reste plus rapide (+2,1 points) que pour la France métropolitaine (+1,8 point). Ce sont les départements du nord de la région (Ain et Haute-Savoie), dont les taux de chômage étaient les plus faibles de la région il y a un an, qui connaissent les augmentations les plus fortes". Donc, ce sont clairement les frontaliers-ères qui ont été davantage licencié-e-s, permettant que le chômage augmente à Genève moins qu'ailleurs...

Mais cela n'empêche pas ces partis d'affirmer "Oui, mais il y a des cas où des résident-e-s ont été licencié-e-s pour être remplacé-e-s par des frontaliers-ères payé-e-s moins cher." Pourtant aucun syndicat, ni aucun organisme de contrôle n'a constaté ce phénomène dans les proportions évoquées par l'extrême-droite, qui n'a, par ailleurs, jamais apporté la preuve concrète de ses licenciements massifs de résident-e-s au profit de frontaliers-ères. Je n'aborde pas ici les autres problématiques liées à la frontière: les 25'000 genevois qui habitent en France proche (faisant augmenter les loyers et le coût de la vie), les millions de francs que l'impôt à la source des frontaliers-ères rapporte au canton (à la différence des résidents vaudois qui travaillent à Genève et n'y payent pas d'impôts), l'impossibilité pour beaucoup de services publics ou d'entreprises genevois de fonctionner sans frontaliers-ères, le fait que la présence de frontaliers-ères fait davantage augmenter les salaires des Suisses\*...

Au-delà de ces faits et de ces chiffres, il est bon dans les périodes de doute et de confusion idéologique de revenir vers les déclarations de principes d'une



organisation pour (re)trouver le sens d'un combat, l'enracinement de convictions, la réaffirmation de principes. Ainsi, l'article 1.4 des statuts du SIT affirme-t-il: le SIT veut en particulier: "défendre les intérêts légitimes des travailleurs-euses quels que soient leur activité professionnelle, leur statut social, leur nationalité, leur âge, leur sexe ou leurs convictions, lutter contre toute discrimination qui en découle, et cela notamment par le renforcement de la solidarité interprofessionnelle; lutter pour de justes conditions de salaire, de travail et de vie pour toutes les catégories de travailleurs-euses à Genève". Cette affirmation nous a conduit par le passé à nous implanter dans les secteurs où les autres syndicats n'intervenaient pas, parce que les "damnés de la terre", saisonniers-ères de l'agriculture, immigrés-es de l'hôtellerie-restauration, femmes de l'économie domestique, ne les intéressaient pas vraiment. Et que le mouvement syndical, globalement, s'accommodait assez bien de cette ségrégation sur le marché du travail et de cette "insécurité sociale" pour certaines catégories de travailleurs-ses. Car elle

**Nos principes et nos convictions sur la solidarité et la non-discrimination ne bougeront pas!**

### L'objectivité selon la TSR

30'000 manifestant-e-s dans la rue, c'est négligeable, pour la télé romande. En effet, le journal du soir de la manif a consacré exactement 1 minute 46 à la plus grande manifestation de ces dix dernières années. Puis elle a donné la parole pendant 2 minutes 52 à un représentant patronal vaudois disant tout le mal qu'il pensait des revendications de la manif.

Il est des journalistes qui désinforment par conviction, d'autres par imbécillité. On ne sait lesquels sont les plus dangereux-ses. Quant au journal "Le Temps", il n'a pas eu d'état d'âme: pas une seule ligne sur la manif syndicale. Par contre, quelques semaines plus tard, quand des emplois dans la presse sont en jeu, alors là, on tartine... Méprisable...

permettait de garantir à d'autres l'emploi et de meilleures conditions de travail.

Autres temps, même mœurs. Nos principes et nos convictions sur la solidarité et la non-discrimination ne bougeront pas; et ceci quelle que soit la catégorie de personnes, actives ou non, concernée, quelle que soit la situation de l'emploi et du chômage dans ce canton, en Suisse, en Europe, quelle que soit la pression patronale sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Le responsable du chômage, c'est le capitaliste, pas l'autre travailleur-se. Peut-être que les statistiques ne convaincront pas celles et ceux qui ont voté pour les partisans de la division et de l'exclusion. Mais le rappel des

principes du SIT doit leur faire comprendre qu'être membre de ce syndicat est incompatible avec les valeurs colportées par ces partis. Le 19 septembre à Berne, nous avons manifesté tous ensemble, suisses, immigrés-es, frontaliers-ères contre les vrais responsables de la crise, le 8 octobre, nous avons manifesté contre le racisme anti-frontaliers dans les rues de Genève. Et le 15 novembre, celles et ceux d'entre nous qui ont le droit de vote ne donneront pas leur voix aux xénophobes.

Hervé Pichelin

\* (voir l'étude de la HEG sur le site du SIT: <http://www.sit-syndicat.ch/spip/IMG/pdf/Frontaliers-salaires-Ramirez.pdf>)



Dans ce numéro:

### Initiative anti-minarets

Non contente d'être provocatrice et xénophobe, cette initiative est de surcroît parfaitement inutile. Votons NON

### On vote

Toutes les recommandations de vote du SIT pour les sujets fédéraux et cantonaux des votations du 29 novembre prochain.

### Gros-oeuvre: une mobilisation payante

Il en a fallu, des manifs et des jours de grève, mais ça y est, la CCT du gros oeuvre du bâtiment a été rendue obligatoire avec les particularités genevoises.

### Paillettes contre salaires

Le souci du tenancier du Griffin's Club est d'en mettre plein les yeux de ses clients, pas plein les porte-monnaies des employé-e-s.

### Vaccination forcée?

Ce que sont les droits et les devoirs des employé-e-s de la santé en matière de vaccination contre la grippe pandémique.

### ... et notre supplément mode

# Dangereux récidivistes

Est-ce que la crise est finie? C'est la question en vogue maintenant. De la réponse qu'on y donne dépend la stratégie syndicale à mener. Le hic, c'est qu'il n'existe pas un, mais des diagnostics.

Du côté des experts en économie (si cette expression a encore un sens aujourd'hui), il existe tout un alphabet d'hypothèses. Est-on dans une crise en V (après la chute brutale, le redémarrage en fanfare), une crise en U (après la chute, un moment de stagnation puis la reprise), une crise en L (après la chute, l'activité stagne durablement à un bas niveau) ou une crise en W (succession ininterrompue de chutes et de reprises)? Une majorité d'économistes penche pour les deux dernières catégories. Pas de quoi être optimiste donc.

Surtout que, vu de notre observatoire syndical, la situation est effectivement préoccupante: les licenciements continuent, le chômage augmente, les postes stables sont remplacés par des emplois précaires, les primes maladies augmentent, les négociations salariales de l'automne seront chaudes, la menace d'une révision fortement à la baisse de la loi fédérale sur l'assurance chômage se profile.

Autrement dit, tout indique une vaste opération visant à faire porter le poids des effets de la crise et les risques économiques sur les seul-e-s salarié-e-s. Attendre pour voir disent les entreprises. Sauf que ce n'est pas elles qui attendent, mais les embauches, les salaires, le pouvoir d'achat.

Mais il y a pire. Les intégristes du libéralisme viennent de sortir leur dernière formule à la mode, en anglais bien sûr. Cela s'appelle "exit strategy". Comment sortir de la crise, pensez-

vous; eh bien pas du tout: il s'agit pour eux de mener une offensive pour faire sortir l'État de l'économie.

C'est-à-dire pour regagner le terrain perdu justement à l'occasion de la crise, où beaucoup se sont rendu compte (enfin) que la dictature du marché devait être combattue en (re)donnant à l'État son rôle de régulation sociale, de répartition des richesses, de service public accessible à tous et toutes. En clair, ils veulent retourner au libéralisme sauvage et rétablir une circulation à sens unique, le leur: toujours plus de profits et toujours moins de contrôle. Et tant pis si cela provoque une nouvelle crise, puisque ce seront les salarié-e-s qui paieront. Cela s'appelle de la récidive, et c'est un vrai danger public.

Résultat des courses du point de vue syndical: la belle mobilisation de mi-septembre doit impérativement se poursuivre pour résister à cette "réaction" (au double sens de contre-offensive et de réactionnaire) d'un libéralisme aveugle, pour sauvegarder le rôle social de l'État et pour poser les jalons d'un changement d'un système qui a frôlé la faillite et est prêt à recommencer. Cette mobilisation "alternative" est une course de fond d'autant plus indispensable que le résultat des élections genevoises place le mouvement syndical en situation d'être au premier rang d'un contre-pouvoir social aux dérives politiques possibles. Dans les entreprises, dans les secteurs, dans les services publics, dans la société civile, notre rôle est déterminant. Sachons le tenir avec constance et conviction.

Jean-Marc Denervaud

## Comité SIT

**Lors de ses deux dernières séances de rentrée, le comité SIT a:**

- pris position pour donner des mots d'ordre pour les votations fédérale et cantonale du 29 novembre prochain;
- fait le point sur la mobilisation contre la crise;
- complété la présidence du SIT par l'élection comme vice-président de Marianne Halle, représentante au comité de la commission migration;
- adopté les comptes du SIT 2008.

**Il a été informé:**

- de l'actualité syndicale dans les secteurs, en particulier de la CCT du travail temporaire, de la CCT du gros oeuvre, de la campagne sur les heures d'ouverture des magasins et de la fusion des caisses de pension du secteur public;
- de l'avancement des travaux sur la possibilité du lancement d'une initiative fédérale sur un salaire minimum légal;
- des nouvelles dispositions pour la validation des acquis de l'expérience;
- des démarches entreprises pour que les sans papiers ne soient pas considéré-e-s comme des travailleurs-euses au noir.

## Comité CGAS

**Lors de sa dernière séance, le comité de la CGAS a:**

- pris position sur les votations du 29 novembre;
- décidé de s'associer à la manifestation contre le racisme anti-frontaliers;
- fait le point sur les actions anti-crise;
- décidé de participer au séminaire anti-capitaliste et à la prochaine manifestation anti-OMC;
- pris ses dispositions pour répondre à la consultation sur la disparition du RMCAS.

**Il a été informé:**

- de l'extension genevoise de la CCT du gros oeuvre;
- des modifications que va connaître la juridiction des prud'hommes;
- de la grève de 3 jours des porteurs de journaux à Zurich et Saint-Gall, auxquels elle a envoyé un message de soutien;
- du programme prévu pour l'organisation de la Marche mondiale des femmes.

# Un syndicaliste Unia et militant des Droits de l'Homme détenu arbitrairement en Turquie



## POUR la libération immédiate de Murad AKINCILAR

Le mercredi 30 septembre, notre camarade Murad Akincilar a été arrêté à Istanbul à son domicile par des agents en civil.

Son épouse a été témoin de son arrestation. Murad Akincilar est un syndicaliste et militant des droits hu-

ains connu et engagé en Suisse et travaille depuis de nombreuses années comme secrétaire syndical Unia à Genève. Genevois au bénéfice d'un permis C, il est retourné en juillet dans son pays natal, la Turquie, afin de rendre visite à sa mère très malade.

Aucun motif n'a été donné à son épouse et les tentatives pour rentrer en contact avec les autorités pénitentiaires sont restées vaines. Après plus de 48 heures, son épouse a pu s'entretenir pendant 10 minutes avec Murad. Nous sommes convaincus de l'innocence totale de Murad eu égard de son respect pour les lois turques et pour son esprit civique. Nous avons toujours apprécié son intégrité morale et son attachement à la justice.

**Pour la libération immédiate de Murad Akincilar**

Nous exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de Murad Akincilar. Murad doit bénéficier des droits élémentaires à savoir: contact avec sa famille et son avocate, connaître les charges retenues contre lui, avoir des conditions de détention décentes conformément aux engagements internationaux de la Turquie.

## Une mesure sociale en danger

# Vers la fin du RMCAS?

**Les syndicats ont répondu à une consultation concernant un projet de suppression du RMCAS et son remplacement par l'aide sociale agréementée d'une attention particulière tournée vers des stages et évaluations d'"insérabilité" sur le marché de l'emploi.**

Le Département de la solidarité et de l'emploi pense que le RMCAS ne remplit pas les objectifs d'insertion, de retrouver un emploi et d'éviter d'aboutir à l'aide sociale. Rares sont celles et ceux qui, lors de contre-prestations, obtiennent un travail. Ce constat était prévisible, puisque la mise en place du RMCAS - obtenu à la fin des indemnités de chômage - n'était pas accompagnée d'une politique créant de l'emploi.

Le SIT et la CGAS ont répondu qu'ils ne pouvaient pas entrer en matière sur un tel projet de loi, soit la modification de la loi sur l'aide sociale (LASI) sans avoir des garanties dans le premier et second marché, la non perte de

revenus et de moyens (l'accès à l'aide sociale comporte des critères spécifiques et des personnes pourraient y être exclues au terme de leur période de chômage), des stages et des formations qualifiantes et utiles (les personnes au chômage bénéficient actuellement trop peu de véritables d'accompagnement et de formations utiles et certifiantes), la non privatisation des prestataires de stages qui déterminent si une personne est employable ou insérable.

Le projet de loi modifiant la LASI (par la suppression de l'aide aux chômeurs en fin de droits - RMCAS) n'est pas bon. Dans un contexte où la politique en matière de chômage est toujours plus restrictive (révision de la LACI et réduction des indemnités) il est important

que les personnes au chômage et après (RMCAS ou autre) restent en contact le plus longtemps possible avec le monde du travail et bénéficient d'accompagnements et de formation. Le RMCAS rempli actuellement ces buts et la méthode pourrait être améliorée (d'avantage de moyens pour permettre une réinsertion dans le marché de l'emploi secondaire, EdS...).

Le chômage de longue durée est désormais incontournable, dès lors il faut imaginer un projet d'aide à retrouver un emploi sur la durée, ce que l'aide sociale ne permet pas. Le projet mis en consultation fait craindre un triage arbitraire (effectué par des prestataires autre que l'État, comme une agence spécialisée de placement) entre les personnes potentiellement réinsérables ou non, ce alors que l'on voit déjà que l'aide sociale augmente. Ce projet doit être repensé par rapport à la réalité, le chômage de longue durée.

Françoise Weber

## CFC par validation des acquis de l'expérience

# Se former durant le temps de travail sans perte de salaire

Pour les salariés avec 5 ans d'expérience mais ne possédant pas de CFC, il est possible d'obtenir ce titre par la procédure de validation des acquis par l'expérience ou VDA.

A Genève, depuis 2000, ce sont environ 1350 adultes qui ont obtenu un CFC par VDA dans une trentaine de professions qui vont de l'assistante dentaire au gestionnaire de commerce de détail, de l'informaticien-ne au spécialiste en restauration, du nettoyeur-euse en bâtiment au polisseur-euse.

Véritable deuxième chance pour ceux-celles qui n'ont pas pu suivre un apprentissage durant leur jeunesse, la procédure d'obtention du CFC par VDA n'est pourtant pas toute simple car, outre la préparation du dossier et sa validation, elle nécessite en moyenne de 275 heures de formation. Cette démarche volontariste des sala-

rié-e-s se heurte souvent à des problèmes pratiques. Suivre les cours en plus du temps de travail - sauf accord plus avantageux avec l'entreprise - est très astreignant et fatiguant et demande une organisation sans faille et beaucoup de sacrifices.

La FFPC, Fondation pour la formation professionnelle, et continue, organe tripartite (État, patrons, syndicats) ayant pour objectif de soutenir et développer la formation professionnelle et continue, présidée en cette année 2009 par Manuela Cattani, secrétaire syndicale SIT et représentant la CGAS, vient de mettre en place un nouveau dispositif destiné à encourager la formation professionnelle des adultes en entreprise.

Pour aider ces salarié-e-s, la FFPC assumera une moitié du salaire, pour autant que l'employé soit libéré du travail pour la totalité du temps de formation

et que l'entreprise prenne à sa charge l'autre moitié du salaire correspondant à la moitié du temps total de formation. Pour le salarié l'avantage est évident: il sera libéré pour suivre les cours et préparer le dossier pour la durée totale de la formation. Sans retenue de salaire, puisque la moitié est assurée par l'entreprise et l'autre moitié par la FFPC.

Cette mesure s'adresse aux salarié-e-s de toutes les entreprises du canton, de tous les secteurs, privées ou publiques, grandes ou petites. La demande de financement à la FFPC doit être faite par l'entreprise. Les salariés qui remplissent les conditions de 5 ans d'expérience dans la profession, doivent donc signaler à leur direction qu'ils souhaitent obtenir un CFC par VDA avec le soutien financier de la FFPC.

## SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00).

Mais Les renseignements sur les problèmes de travail ou chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

### Construction, entretien

mardi de 15.00 à 18.30  
jeudi de 15.00 à 18.00  
et samedi de 9.00 à 11.30

### Terre, industrie, transports

mardi de 14.00 à 18.30

**pour sécurité, transports et terre seulement:**  
possibilité de fixer rendez-vous par téléphone

### Commerce, alimentation, media

jeudi de 14.00 à 17.00  
**pour vente seulement:**  
lundi et vendredi de 14.00 à 17.00

### Hôtellerie-restauration, économie domestique, esthétique et coiffure

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

### Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10.30 à 13.30 -  
mercredi de 14.00 à 18.00

### Caisse chômage

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8.30 à 11.30

### Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi, jeudi de 14.00 à 17.00

### Services des impôts

sur rendez-vous en téléphonant au 022 818 03 20 (ne pas téléphoner au numéro général du SIT).

## Impressum

**Rédaction et mise en page:** Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

**Collaboration régulière:** Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Giangiorgio Gargantini, Séverin Guelpa, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

**Impression:** CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Paraît 8 fois par an

*Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.*

SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

## Votations fédérales

### **NON** à l'initiative interdisant la construction de minarets

L'initiative anti-minarets, sur laquelle le peuple est invité à voter bat tous les (tristes) records du populisme nauséabond qui pollue depuis trop longtemps la vie politique suisse. Car non contente d'être provocatrice et xénophobe, elle est de surcroît parfaitement inutile.

#### Un problème inexistant

Inutile parce qu'elle invente un problème inexistant: la prétendue prolifération de minarets en Suisse. Prolifération? Il existe à ce jour, dans toute la Suisse seuls 4 minarets en tout et pour tout, et un seul projet de construction en cours. Convoquer le peuple à se prononcer sur un non-objet n'a donc aucun sens et témoigne d'un manque de respect profond pour le-la citoyen-ne. C'est la démocratie directe qui s'en trouve ainsi galvaudée.

Les arguments architecturo-paysagistiques des initiants confinent au ridicule: les minarets, comme n'importe quelle construction, sont soumis à des autorisations de construire et à un cadre légal existant garantissant déjà la prise en compte de ces aspects. Le reste n'est qu'une question de goûts.

#### Xénophobie pure et simple

S'opposer à la prétendue "islamisation rampante" de la Suisse? On a beau chercher, on ne trouve pas en quoi l'interdiction des minarets empêcherait une partie de la population de vivre sa foi et de la pratiquer dans des lieux de culte. Pratique religieuse, faut-il le rappeler, par ailleurs garantie par la Constitution fédérale... Mais, plus grave

encore, à l'inutile s'ajoute ici l'expression de l'intolérance, d'une croisade d'un autre temps, et d'une xénophobie crasse faite d'ignorance et de rejet viscéral de l'Autre. Car de l'aveu des initiants eux-mêmes, le minaret est un symbole. Symbole d'une religion prétendument "extérieure à la culture et à l'identité de la Suisse". C'est donc bien l'Autre, l'Étranger, que cette initiative attaque.

Un Étranger identifié de surcroît à une menace obscurantiste et terroriste par les initiants. Leurs affiches relèvent ainsi d'idéal-type: l'illustration éclatante de la significations des mots amalgame et provocation. Et c'est là un autre argument avancé par les initiants qui ne peut que nous faire hurler à la bêtise ignorante: d'une part parce qu'encore une fois, on ne voit pas en quoi l'interdiction des minarets pourrait de quelque manière contribuer à combattre l'extrémisme religieux, et d'autre part parce qu'elle assimile l'ensemble d'une confession et d'un groupe de personnes à une dérive non seulement minoritaire, mais qui de surcroît n'a rien à voir avec ses fondements.

#### Ça suffit!

L'équation des initiants est simpl(ist)e: minarets = étrangers-ères = terroriste. La vraie nature de cette initiative est donc révélée: inutile parce que ne répondant à aucun problème réel, xénophobe parce que s'attaquant à une catégorie de la population identifiée comme étrangère, et populiste parce qu'érigeant les pires amalgames au rang de pseudo-vérités. En d'autres termes, cette initiative résulte d'une intention purement démagogique, d'une énième intention d'exploiter de manière éhontée et à aucune autre fin qu'électorale les peurs et le rejet de l'Autre.

### **OUI** à l'interdiction d'exporter du matériel de guerre

Cette initiative, lancée par le GSsA, demande une interdiction totale d'exportation de biens militaires. En 2008, la Suisse exportait des armes dans 72 pays, dont le client le plus important était le Pakistan. L'initiative veut mettre un terme à ce commerce de la mort. Elle est soutenue par tous les partis de la gauche, les Verts, des organisations pacifiques, féministes etc. L'initiative

ve, rejetée par le parlement, est violemment combattue par le lobby des fabricants d'armes.

Chars de la Mowag en Afghanistan, grenades à main de la Ruag en Iraq ou encore avions Pilatus au Darfour, les armes suisses tuent des civils dans le monde entier. L'année dernière, le plus grand client étranger de notre industrie d'armement était un Pakistan en plein conflit.

### **NON** au financement spécial du trafic aérien

Jusqu'à présent, l'impôt perçu sur les carburants d'aviation était versé à 50% à la Confédération et à 50% à la circulation routière. Désormais, cet impôt serait affecté au financement spécial du trafic aérien notamment en faveur des mesures de protection de l'environnement et de renforcement de sécurité dans les aéroports. La Confédé-

ration sera ainsi privée de 20 millions de francs par année et des tâches qui devaient jusqu'à présent être assumées par les compagnies d'aviation et les aéroports (sécurités, mesures de protection de l'environnement) seront financées par cet impôt. Lors des débats parlementaires, la gauche et les Verts ont fait bloc contre ce nouvel arrêté.

## Votations cantonales

### **OUI** au CEVA

Le crédit supplémentaire pour la construction du CEVA se justifie par les années écoulées depuis le lancement du projet et la volonté des autorités d'améliorer le confort et la sécurité pour les usagers et les voisins de cette ligne.

Il s'agit d'un projet qui, par la création d'un RER (Réseau Express Régional), vise à améliorer de manière sensible le mode de vie, notamment les conditions de transport, le déplacement, des salarié-e-s dans le territoire genevois.

Aujourd'hui le sous-équipement ferroviaire bien connu de la région soumet les déplacements,

particulièrement les déplacements habitat - travail et travail - habitat, aux aléas de la motorisation automobile individuelle - saturation du réseau routier, explosion du coût des carburants, accidents, etc. Cette mauvaise qualité de la vie quotidienne en ville est accompagnée de pollutions atmosphériques importantes. Les investissements dans le rail en tant que moyen de base essentiel, sinon principal, de transport dans la ville et sa région sont donc une réponse autant à la dégradation du mode de vie urbain des salariés qu'à la dégradation de l'état de la planète.

### **NON** au tunnel de traversée de Vézenaz

La loi 10441 demande un crédit complémentaire de 21 millions pour la construction d'une traversée en tranchée couverte de Vézenaz. Cet ouvrage de 500 mètres de long coûterait alors la somme faramineuse de 57 millions aux contribuables, dont 36 à la charge du canton.

- cela ne résout pas le problème à la source (trop de trafic), c'est au mieux une tentative de lutter contre les symptômes (bruit, pollution);
- c'est inefficace, car quelque 20'000 voitures continueront à circuler en surface quotidiennement;

● c'est trop cher. La Confédération a jugé le "rapport coût-utilité" insuffisant.

● cela promet un soulagement pour un nombre d'habitants très limité (environ 500), tandis que des dizaines de milliers de personnes subissent des nuisances;

● chaque nouvelle infrastructure routière génère davantage de trafic;

● l'argent serait mieux investi dans l'amélioration de l'offre de transports publics (trolleybus ou tram jusqu'à la frontière) avec un P+R au bout de la ligne.

### **Praille-Acacias-Vernets:**

### report du vote, place à la négociation

Les organisations référendaires contre le PAV (surtout la CGAS et l'ASLOCA) ont demandé l'ouverture de négociations sur le projet PAV, puisqu'elles ont démontré que le projet de déclassement actuel est totalement décalé par rapport à l'avancée du projet.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a lui aussi souhaité l'ouverture de telles négociations, afin de mettre en adéquation les récentes modifications proposées par les mandataires du projet avec le projet de loi de déclassement. Les communes genevoises impliquées souhaitent être associées à cette négociation.

Le Conseil d'Etat vient ainsi de prendre la décision de reporter la votation pour laisser place à une négociation comme il l'avait accepté récemment pour la surélévation des immeubles.

Les référendaires rappellent que, dans le cadre de cette négociation, elles s'attacheront à défendre les aspects suivants:

● aucune aliénation des parcelles qui sont la propriété de l'Etat et des collectivités publiques (notamment de la FTI), sous réserve d'échanges fonciers;

● construction de logements répondant au principe "d'un logement pour un emploi" quant aux nouvelles surfaces de plancher, étant précisé que ces logements soient construits simultanément avec les constructions affectées aux activités;

● abandon du nombre irréaliste de 14'000 logements et son adaptation au nombre de logements à construire, selon les points annoncés ci-avant;

● nombre important de logements locatifs et sociaux.

Ces principes sont seuls à même de forger un consensus sur le développement futur de ces immense parcelles au cœur de Genève, aujourd'hui réservées aux activités commerciales et industrielles.

**Non contente d'être provocatrice et xénophobe, cette initiative est de surcroît parfaitement inutile.**

**Réaffirmons la primauté des vies humaines sur le business de la guerre.**

**NON à la privatisation des impôts.**

**Pour promouvoir la mobilité douce par le rail entre la France voisine et Genève.**

**Le SIT dit NON à un projet qui n'est pas une priorité et favorise les transports individuels.**

## Extension de la CCT genevoise

**Le SIT a rempli son mandat de défense des conditions de travail et de l'emploi à Genève. Le Conseil fédéral vient de ratifier la demande genevoise d'étendre les particularismes cantonaux en matière de salaires dès le 1er octobre 2009.**

# Annexe 18, notre convention à Genève

La lutte se mène et se gagne  
dans la solidarité!



Revenons sur ces années de mobilisations et de procédures qui aboutissent aujourd'hui à l'extension de la CCT locale ainsi que sur les modifications que cela représente.

### Mobilisations récompensées!

L'association patronale majoritaire (SSE) dénonce la Convention nationale pour le 30 septembre 2007, la CCT est automatiquement dénoncée pour la même date.

Par des mobilisations continues, dont deux journées de grève et de nombreuses manifestations à Lucerne, Zurich et

Airola, les ouvriers genevois de la construction ont montré leur détermination à protéger leurs acquis conventionnels et notamment les particularismes genevois en matière de salaire.

Le 15 octobre 2007, 4'000 ouvriers genevois en grève, réunis sur le pont du Mont Blanc, ont donné un mandat déterminé aux syndicats genevois de défendre leurs conditions de travail et de salaire.

Face à ces mobilisations exemplaires, des négociations sont initiées au niveau national interdisant tout mouvement de lutte. A l'instigation du SIT, les syndicats genevois ont alors saisi le Conseil d'Etat en exigeant une protection transitoire des travailleurs durant la négociation. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a édicté le 15 novembre 2008 des usages professionnels dans le secteur du gros œuvre garantissant pour trois mois les conditions de travail à Genève limitant ainsi les menaces de dumping salarial.

### Le SIT déterminé à défendre les particularismes locaux menacés

Selon les comparaisons statistiques élaborées par le SIT, les différences salariales s'échelonnent de 8% à 12% selon les classes de salaires, par rapport aux salaires proposés dans les cantons voisins.

Issus de luttes historiques des travailleurs, les particularismes genevois étaient de plus en plus menacés par la concurrence impitoyable que se mènent les entreprises de ce secteur. Le conflit national permettait aux associations patronales genevoises d'espérer éliminer les particularismes locaux parce qu'ils les mettent en concurrence défavorable par rapport aux entreprises romandes.

Seul syndicat cantonal, le SIT n'a pas à se soumettre aux priorités édictées à l'échelle nationale par les centrales syndicales et patronales. C'est ainsi que, pour le SIT, la défense des particularismes genevois constituait une priorité absolue et que leur extension représentait la seule manière de les protéger à terme. Cet engagement, le SIT l'avait aussi pris dans le contexte de la libre circulation des personnes. En effet, il s'agissait de défendre le niveau des salaires genevois en les rendant obligatoires dans le maximum de branches conventionnées.

Il s'agissait par conséquent pour le SIT de convaincre le patronat genevois de la construction que la CCT locale avait un avenir, dans le maintien des acquis des travailleurs, par une procédure d'extension (visant à rendre obligatoire les règlements conventionnels à toutes les entreprises et à leurs travailleurs actives sur un territoire donné), de sorte que tout le monde soit soumis aux mêmes règles à Genève et lutter ainsi contre le dumping salarial.

### Le SIT fait opposition à l'extension de la CN

En juillet 2008, pour forcer les centrales nationales et les autorités fédérales à tenir compte des besoins de protection des travailleurs genevois, le SIT fait opposition à l'extension de la Convention nationale. Ce n'est que par cette ultime confrontation qu'une négociation a véritablement commencé, dès l'automne 2008, pour finalement aboutir à une annexe genevoise à la Convention nationale (annexe 18, ci-contre).

Après six mois de vide conventionnel et l'intervention efficace de l'Etat genevois pour éviter une escalade du conflit, la CCT cantonale puis nationale étaient signées au printemps 2008 sans perte pour les travailleurs, ce qui a récompensé les efforts unitaires de cette lutte face au patronat qui visait le démantèlement des CCT.

### Conséquences de l'extension

Cette extension est très importante pour les travailleurs genevois: elle permettra de contrôler le niveau des salaires et sanctionner les entreprises qui exploitent les travailleurs à des conditions inférieures aux CCT soumettant votre emploi à une concurrence déloyale.

C'est une riposte du SIT pour le maintien des emplois et la reconnaissance qu'à Genève, les travailleurs sont soumis à des charges de loyers et d'assurance plus chères que dans le reste de la Suisse et qu'il n'est par conséquent pas possible de parler d'un marché suisse homogène.

Les CCT doivent impérativement tenir compte de ces différences du coût de la vie d'un canton à un autre et cela durablement. Le SIT s'engage à fait appliquer cette convention locale historique et à ne pas brader ces acquis à l'avenir!

Sylvain Lehmann et Thierry Horner

## Pétition, demandes

Fort mécontent de la gestion du STA, le personnel a signé en masse une pétition adressée par les syndicats SIT et SSP au Grand Conseil. Elle demande des effectifs (20 postes); de clarifier la mission du STA (assurer l'aspect social de la mission?); veiller à une gestion du service bienveillante avec le personnel et tenant compte de la qualité des prestations aux pupilles à court et à long terme.

Depuis ce printemps, priorité est donnée par la Direction et le Département de la solidarité et de l'emploi d'introduire au STA un logiciel informatique nouveau, à adapter, avec des ajustements au coup par coup avec ordres et contre ordres. Le personnel n'en peut plus. Il ne dispose plus de bons moyens de suivi des situations des usagers. Les retards s'accumulent, en particulier dans le paiement de factures aux pupilles avec des conséquences qui peuvent devenir graves (coupure de téléalarme et de téléphone, résiliation de bail...). Le Département dément en partie les retards dénoncés, ce que personnel et syndicats contestent. Dans la réalité, même si certain-

nes situations sont débloquées temporairement, les retards et difficultés se cumulent.

Le chef du Département ayant unilatéralement décidé de ne pas reconnaître la délégation du personnel, il lui a été remis le 8 octobre lors d'un rassemblement coloré, un courrier exigeant une instance de concertation au sein du STA, des demandes diverses et précises d'appui au service (reconnaissance des heures supplémentaires, gestion moins autoritaire, déterminer la mission du service, suivi de l'audit de 2008, etc.). Un arbuste porté par un solide tuteur lui a aussi été remis. S'il faut tailler dans les prestations, que ces coupes soient énoncées. En attendant, rien de plus légitime que de défendre les prestations d'un service public qui voit sa charge de travail grossir en raison d'une augmentation du nombre de personnes en difficultés. Depuis la forte mobilisation du personnel, 3,75 postes ont été accordés pour trois mois dans le but mettre à jour le retard. C'est insuffisant.

Françoise Weber

## United Parcel Service

# Pas de vie privée pour les salarié-e-s

**Alors que le Conseil fédéral souhaite la fin de ce qui reste du monopole de la Poste, les multinationales privées du secteur s'illustrent par des conditions de travail déplorables.**

United Parcel Service (UPS), multinationale américaine numéro un dans le transport de colis au niveau mondial, se distingue avec un management qui soumet la vie privée au diktat de l'entreprise.

François a travaillé 10 ans chez UPS et en a fait l'expérience avant de se battre au tribunal pour ses droits. A plusieurs reprises durant son contrat, alors que ses vacances étaient planifiées, son responsable lui a demandé de les annuler. Comme ses collègues, sous la pression, il a parfois accepté. Idem pour les heures supplémentaires: il en a effectué des centaines par an, en dépit des règles légales et en y sacrifiant ses soirées. Puis, ayant un enfant à garder pendant que sa femme était en formation, François a été ferme sur des vacances prévues de longue date. Alors que l'échéance approchait et malgré ses demandes insistantes, François n'obtenait pas confirmation que celles-ci étaient accordées. Le vendredi soir précédent ses vacances, UPS lui a demandé s'il pouvait venir travailler le lendemain car, comme d'habitude, l'entreprise avait un problème de planification. François a dit que c'était exclu puisqu'il avait posé des vacances depuis longtemps pour prendre soin de son enfant. Son supérieur a pour finir accepté et lui a souhaité de bonnes vacances! Mais, dès la semaine suivante, UPS a enjoint par courrier François d'expliquer son absence à son poste de travail et, avant qu'il ait pu répondre, l'a licencié avec effet immédiat pour abandon de poste.

François a attaqué UPS aux prud'hommes. Des témoins sont venus confirmer les pratiques de l'entreprise: remise en cause ou confirmation tardive des vacances planifiées, rendant impossible l'organisation de la vie privée, téléphone de l'em-

ployeur pendant les vacances pour que l'employé vienne travailler, licenciement car l'employé qui avait réservé un billet d'avion est parti contre l'avis de son employeur. François a au final obtenu gain de cause: paiement de 5 mois de salaire et de trois mois d'indemnités pour licenciement avec effet immédiat sans justes motifs.

La gestion des vacances par UPS est le reflet d'une politique d'entreprise qui alimente d'autres problématiques: stress permanent dû aux tournées surchargées, menaces de sanction si l'employé n'a pas pu terminer sa tournée, absence de pause, heures supplémentaires très nombreuses empêchant toute vie familiale ou sociale en fin de journée, pression permanente au rendement, horaire de travail communiqué la veille pour le lendemain.

Les conditions de travail qui ont cours chez UPS se différencient très peu de ce qui se passe dans les autres multinationales du secteur (DHL, TNT, DPD, etc.) ou chez les sous-traitants de la Poste. Au-delà de la question salariale qui pose parfois problème, la vie privée et la santé sont trop souvent sacrifiées sous prétexte d'impératifs de l'entreprise. Ainsi, la volonté du Conseil fédéral de libéraliser totalement les services postaux dans le cadre de la révision de la Loi sur la Poste équivaut à une détérioration massive des conditions de travail dans le secteur au profit avant tout d'actionnaires avides de rendement.

Proposer, comme le fait le Conseil fédéral, à titre de mesure d'accompagnement à cette libéralisation, l'obligation de négocier une CCT de branche est un emplâtre sur une jambe de bois; toute libéralisation supplémentaire doit être combattue.

Simon Descombes

## Annexe 18: les particularités conventionnelles genevoises

### Pause payée

- une pause obligatoire de travail de 15 minutes est accordée dans la matinée toute l'année; elle ne compte pas dans le temps de travail effectif;
- elle est payée à raison de 2,9 % du salaire brut, selon décompte AVS (13ème salaire et vacances non compris) et soumise aux cotisations sociales;

### Panier

- Sur le territoire du canton de Genève, l'indemnité forfaitaire journalière pour les frais de déplacement et le repas de midi s'élève à 21.60 francs.

### Catégories de salaires spécifiques pour les machinistes et les grutiers.

- 9 jours fériés et dérogation obligatoire pour travailler lors de fermeture générale des chantiers.

## Salaires dans la vente

# 0 + 0 = zéro absolu

Les séances de négociations salariales se sont closes sur un zéro absolu dans le secteur de la vente. Les patrons du commerce de détail genevois ont en effet confirmé leur volonté de ne pas augmenter les minima salariaux pour 2010.

Sous prétexte de chiffres d'affaires maussades, le patronat fait ainsi payer la crise aux salarié-e-s les plus précaires. Rappelons que le commerce de

détail fait partie, avec l'hôtellerie-restauration, des secteurs concentrant les bas salaires de



Suisse. Difficile de continuer à afficher le sourire dans ces circonstances, et cela d'autant plus que le patronat tente actuellement d'étendre les horaires d'ouverture des commerces.

Mobilisons-nous pour améliorer les conditions de travail dans la vente, prochain comité des vendeurs et vendeuses: mardi 10 novembre, 19h30 au SIT.

Valérie Balleys

## Griffin's club

# Salaires toujours impayés

En mars 2009, après avoir été rénovée à coût de plusieurs millions de francs, la célèbre boîte de nuit rouvre ses portes après plus de deux ans de fermeture. Trois mois plus tard, le Club inaugure son restaurant.

Une brigade de cuisine est engagée fin mai. Le 2 juin, le restaurant du Griffin's Club sert ses premiers clients. Durant tout le mois de juin, le patron accueille en grande pompe sa clientèle en lui offrant mets et boissons raffinés. Les cuisiniers appréhendent les plats avec les produits les plus selectes, et donc les plus chers. L'argent ne semble pas être un souci, l'unique préoccupation du boss: servir des mets prestigieux.

Le 3 juillet 2009, la brigade de cuisine tombe de haut lorsqu'elle est virée du jour au lendemain sans toucher de salaire. Jour après jour, les employés réclament au directeur, au patron et à la comptable le paiement de leur salaire, mais en vain...

Après trois semaines de réclamations incessantes, les travailleurs se décident enfin à faire part de leurs difficultés au SIT, qui demande un rendez-vous d'urgence au patron du Griffin's. Celui-ci est aux abonnés absents et n'a, à ce jour, pas daigné répondre au SIT.

Car, pour lui, payer des salaires n'est, de loin, pas sa priorité. Son luxueux établissement est ouvert, ses affaires tournent alors à quoi bon payer les salaires de travailleurs licenciés... Cet employeur se comporte comme s'il était au-dessus des lois et tout puissant.

Jugeant cette attitude extrêmement grave, le SIT l'a dénoncé publiquement. Car ici, nous ne sommes pas face à un petit restaurateur de quartier qui n'arrive plus à faire tourner son bistrot, mais face à un homme d'affaire aguerris qui est à la tête de nombreuses sociétés commerciales (également patron du B-Club et ancien gérant du Velvet). Monsieur José Meno bafouille volontairement et délibérément la première obligation d'un employeur qui est de payer le salaire.

Trois travailleurs, avec l'aide du SIT, viennent de déposer des plaintes auprès des prud'hommes contre la société qui exploite le Griffin's pour non paiement de salaire et non

respect du délai de congé. Il est extrêmement important qu'une telle dérive soit stoppée, dénoncée et sanctionnée car elle plonge les travailleuses-euses dans une précarité financière importante, les obligeant à recourir à l'aide sociale ou encore à accepter n'importe quel travail.

Au-delà de ce cas particulier, les cas de non-paiements de salaires sont en augmentation dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. C'est fréquemment à la fin des rapports de travail que le patron tente d'augmenter ses profits en ne versant pas le dernier salaire. Trop souvent, le/la travailleur-euse essaie tout-e seul-e de récupérer son salaire et entre dans d'interminables pourparlers avec son employeur, pourparlers qui débouchent la plupart du temps sur aucun paiement.

Raison pour laquelle en cas de non paiement de salaire, il est impératif d'en informer le SIT très rapidement. Ces types d'abus doivent être combattus de manière collective afin d'éviter qu'ils se multiplient et dégradent les conditions de travail du secteur.

Martine Bagnoud

## EMS

# L'heure du bilan

Initié en 2006, le PQ (plan quadriennal de subvention) arrive bientôt à son terme. Fortement combattu par les syndicats, il a néanmoins été appliqué dans ses grandes lignes. A l'heure des comptes, on ne peut que constater qu'il a fait de nombreuses victimes, dont encore une récemment, dans des conditions particulièrement choquantes.

Subvention diminuée de 8% et bloquée durant quatre ans. Voilà le plan d'austérité qui s'est abattu sur les EMS depuis 2006. Si globalement l'investissement du personnel et l'existence de réserves ont permis de faire face, dans un premier temps, à la pression sans trop péjorer ni les conditions de travail ni les prestations, les deux dernières années en tout cas ont vu se réaliser tous les risques que nous dénoncions dès l'adoption de cette mesure d'économie.

Pour ne prendre que le sort du personnel, il faut rappeler qu'en novembre 2006, celui-ci déposait une pétition devant le Grand conseil, munie de 2'000 signatures pour dénoncer les menaces qui pesaient sur lui, soit: augmentation de la charge de travail, diminution des postes, déqualification (engagement préférentiel de personnel non ou moins formé), licenciement pour le personnel avec une certaine ancienneté, accentuation de la privatisation, pression sur les horaires (augmentation des coupés et moins de choix pour les vacances). Trois ans plus tard, il faut constater

que toutes ces menaces sont devenues des faits et que le travail en EMS en a été transformé.

### Le déni des autorités

En dépit de notre importante mobilisation, les autorités politiques ont fait la sourde oreille au cri d'alarme du personnel et ont fermé les yeux sur les baisses de prestations qui ont nécessairement accompagné les diminutions d'effectifs. Et pour faire baisser la fièvre, elles se sont contentées de casser le thermomètre, en supprimant l'outil (PLAISIR) qui jusque là permettait de déterminer une dotation de personnel en fonction des besoins en soins. Et quand la population genevoise a décidé, en mars 2007, d'accorder, à une forte majorité, plus de moyens à l'encadrement de nos aînés, le Conseil d'État s'est carrément assis sur la volonté populaire.

Il aura fallu encore plusieurs manifestations pour arracher finalement quelques postes supplémentaires en 2008, seul frein qui aura pu être mis, et de manière très temporaire, à la dé-

gradation continue des conditions de travail et de vie dans les EMS. En dépit d'une situation critique, le secrétaire général du Département de la solidarité et de l'emploi, en charge du secteur, se permettait de déclarer récemment, et sans rire: "aucun secteur n'a autant été soutenu ces dernières années".

### Un licenciement inacceptable

Cette austérité, niée contre toute évidence, outre le tort qu'elle cause à ce secteur et outre le fait qu'elle est illégale, est parfaitement aberrante dans un période de crise économique où l'État a pour mission de protéger l'emploi et qu'un de ses moyens de le faire est de favoriser l'embauche dans les secteurs publics et para publics. C'est ce qui rend particulièrement choquant le récent licenciement économique d'une employée de cafétéria de près de 60 ans qui perd, en même temps que son petit mi-temps, pratiquement toute chance de poursuivre une activité professionnelle. Celui-là n'aurait jamais du intervenir et vient cruellement rappeler qu'il est définitivement temps d'en finir avec l'austérité dans les EMS.

Julien Dubouchet



Pas de voix pour le travail du dimanche!

NON au projet d'extension des horaires des magasins

retrouvez la position des candidats sur [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

**SIT** syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

## Heures d'ouverture des magasins

# Les nocturnes ça marche pas!

Alors que le patronat tente de modifier la Loi sur les horaires des magasins (LHOM) en introduisant une nocturne tous les soirs (pour rappel un projet de loi a été déposé au printemps dernier par des députés de la droite libérale pour permettre 20h tous les soirs, le samedi jusqu'à 19h et 4 dimanches d'ouverture par année), faisons le bilan de l'ouverture prolongée actuelle du jeudi.

En 2002, lors de la révision de la LHOM, la nocturne du jeudi était introduite avec la possibilité pour les commerces d'ouvrir jusqu'à 21h.

Premier constat, la plupart des magasins faisant réellement l'ouverture prolongée du jeudi se trouvent en périphérie dans les grands centres commerciaux du canton (Balaxert, Praille, etc.). Pas étonnant, c'est pour ces commerces une obligation faisant intégralement partie de leur bail. Autrement dit: pas de nocturne, pas de renouvellement du bail. Ils sont tenus de suivre les horaires de fermeture du centre. Pourtant, du côté du chiffre d'affaires, c'est plutôt la banqueroute et nombre de commerçants préféreraient descendre le rideau plus tôt. Ainsi, Aurélie, responsable d'un magasin de vêtements à La Praille, nous explique lors d'une tournée du

SIT: "y'a un compteur à l'entrée du magasin, donc c'est pas compliqué de faire le bilan: le jeudi après 19h c'est le désert. Ya au maximum une ou deux entrées, mais on ne fait pas de ventes! Le problème, en plus, c'est qu'on doit rester à deux à cause des problèmes de sécurité; bref, c'est dommage car pour le patron c'est de l'argent perdu et nous, on aurait mieux à faire que de se tourner les pouces".

**Les Nocturnes: ça marche pas, ça gâche la vie des vendeuses et ça tue l'emploi!**

Depuis l'introduction de l'ouverture prolongée du jeudi, nombre de commerces qui en ont la possibilité ont décidé de fermer à 19h comme d'habitude, car la nocturne ne marche pas! On l'aura compris, l'argument récurrent du patronat "des ouvertures en soirée répondent à une demande des consommateurs et à l'évolution de nos sociétés" ne tient pas! La nocturne du jeudi le prouve, elle est un désastre tant du côté du tiroir caisse que du côté des vendeurs et vendeuses qui sont privé-e-s inutilement de leur vie sociale et familiale ce soir-là. Même le

gérant de la grande distribution - pourtant fervent défenseur de la généralisation des nocturnes - a fait ses calculs. Seulement cinq magasins Migros (sur 43 et en comptant celui de l'aéroport) restent ouverts jusqu'à 21h00.

Alors pourquoi donc le patronat revient à la charge sept ans plus tard en voulant instaurer des nocturnes tous les soirs? Certes, le projet de loi déposé au Grand Conseil au printemps dernier ne prévoit pas des fermetures à 21h, mais 20h tous les soirs. Toutefois, le jeudi, la tranche horaire 19h-20h n'est pas non plus rentable pour de nombreux commerces. Ludovic, vendeur à la Fnac, l'explique simplement: "les gens normaux à cette heure-là, ils mangent tranquille chez eux".

La volonté du patronat et de la droite libérale d'étendre aujourd'hui les horaires d'ouverture des magasins et de généraliser les nocturnes relève uniquement d'une posture idéologique et exprime la volonté non pas de répondre à une demande des clients et clientes mais de créer de nouvelles habitudes de consommation.

**NON au projet patronal d'extension des horaires des magasins!**

Valérie Balleys

## Ville de Genève

# Projet de budget

Le Conseil administratif a déposé en septembre un projet de budget 2010 qui prévoit, concernant les charges de personnel, une indexation nulle en raison de l'inflation négative, le versement des annuités ordinaires, le versement d'une demi annuité extraordinaire en complément de celle versée en 2009, des effectifs en stagnation, exceptés les quelques postes municipalisés pour le Grand Théâtre de Genève qui viennent pour l'essentiel en diminution de la subvention destinée à cette institution.

Le plus problématique dans ce projet concerne le secteur de la petite enfance, puisque le projet de municipalisation du personnel des institutions subventionnées par la Ville de Genève est gelé sans calendrier précis. De plus, aucune création de nouvelles places d'accueil n'est prévue et le contrat cadre destiné à améliorer les condi-

tions de travail des familles d'accueil à la journée ("mamans de jour") n'est pas inscrit au projet de budget. Cela démontre, une fois de plus, que les femmes sont toujours parmi les premières cibles en temps de crise. Le montant des investissements est quant à lui maintenu.

Avec l'autorisation du canton, c'est un budget déficitaire de 20 millions et demi de francs qui est présenté, ce qui constitue une entorse à la loi sur l'administration des communes qui n'autorise en principe que des budgets équilibrés. Ce principe applicable aux communes est une absurdité puisque il conviendrait de pouvoir aggraver le déficit en période de difficulté économique pour en amortir ses conséquences sociales et retrouver les chiffres noirs en période de haute conjoncture. Ces dernières années, les millions de boni aux comptes

de la Ville ont d'ailleurs largement été utilisés à la réduction de la dette tout en procédant à d'importantes mesures d'économies sur le dos du personnel.

Avec la récente décision populaire prévoyant une baisse d'impôt, c'est 40 millions de francs supplémentaires qui pourraient manquer. Le SIT était opposé à cet allègement fiscal qui profite essentiellement aux catégories les plus aisées de la population. En conséquence, il se battra pour le maintien des conditions de travail du personnel, des effectifs et des prestations. La Ville de Genève doit jouer son rôle de maintien de la cohésion sociale au cours de la grave crise financière et économique que nous traversons et notre syndicat sera attentif à ce que les élu-e-s municipaux-ales ne péjorent pas plus ce projet de budget.

Valérie Buchs

## Réévaluation de la fonction

Le cahier des charges des aides-soignantes a été réactualisé et mis à jour, suite à la demande des syndicats. Pour une fois, les HUG n'ont pas mis d'obstacle et la demande de réévaluation sera transmise encore en octobre au Département de l'économie et de la santé. Désormais, ce sont le département et le Conseil d'Etat qu'il faut interpeller et

rendre attentifs, par une forte mobilisation des 1'000 aides-soignantes HUG, que la demande de passer de la classe 7 à la classe 9 est pressante et urgente. Une pétition sera lancée pour soutenir cette revendication. Nous y reviendrons dans un prochain SIT-info.

MC

## Horaires à coupure des aides-soignantes

### Stop à la flexibilité!

**Le 5 juin, une pétition munie d'environ 2000 signatures, soit le 50% du personnel soignant, demandait le retrait des nouveaux horaires à coupure introduits en chirurgie suite à l'élargissement des horaires des salles d'opération jusqu'à 20h, ainsi que la suppression de tous les horaires à coupure.**

Abolis pour le personnel infirmier depuis longtemps (à l'exception de quelques services de gériatrie), les horaires à coupure sont restés l'apanage des aides-soignantes dans quatre départements médicaux : chirurgie, neurosciences, médecine interne et réhabilitation et gériatrie. Un quart des aides-soignantes des HUG sont encore soumises à ces horaires fragmentés, qui impliquent une pause variant entre 4 et 6 heures entre la fin du service du matin et le début du service de l'après midi. Des journées à rallonge de 7h à 21h qui n'en finissent plus. Une qualité de repos inférieure aux journées à horaire continu de 8 heures alors que celui est la norme pour les autres personnels, pause repas non comprise. Une inégalité de traitement et d'accès à des conditions de travail correctes pour les aides-soignantes et un obstacle à l'intérêt à ces professions pour les jeunes générations, alors qu'une pénurie de personnel qualifié, dont les aides-soignantes, pointe pour les années à venir.

tuation par l'augmentation du nombre de collaborateurs à temps partiels qui répartiraient leur horaire sur 5 jours, alors qu'actuellement les temps partiels travaillent par journée de 8 heures quel que soit leur taux d'activité. Comme le travail sur journées de 8 heures à la préférence du personnel, la réponse de la direction est illogique, car elle propose de résoudre un problème en en créant un autre.

En outre, il est illusoire de croire que l'on peut parvenir à des améliorations tangibles et mesurables sans attribution de postes supplémentaires. En basant l'hypothétique amélioration de la situation sur le remplacement des temps partiels actuels une fois partis à la retraite par des remplacements de nouveau personnel à temps partiel étalé sur 5 jours, la suppression des horaires à coupure interviendra au mieux en 2020 ou en 2025, ce qui est tout de même un peu long pour une revendication urgente.

**44 postes sont nécessaires pour supprimer immédiatement les horaires à coupure en 2010.**

Tous les horaires à coupure sont préjudiciables à l'organisation entre vie professionnelle et vie privée et familiales, ainsi qu'à une bonne récupération et à la santé des salariés. Mais certains plus que d'autres, et ce sont ceux-ci qu'il faut supprimer en priorité. Les plus préjudiciables et inacceptables sont les nouveaux horaires de chirurgie qui s'évalent de 7 à 21 heures. Seulement 6 postes sont nécessaires pour y parvenir en 2010 et ce sont ces horaires qui doivent être supprimés en priorité. Les horaires à coupure du week-end sont perçus par les aides-soignantes

comme un pis aller moins problématique que les horaires à coupure de la semaine. La suppression des horaires à coupure de la semaine nécessite 32 postes en 2010. Celle des horaires à coupure du week-end, 12 postes.

Suite à l'assemblée des aides-soignantes du 6 octobre qui a débattu de ces éléments et mis en avant cet ordre de priorité, les syndicats demandent à la direction de passer des intentions louables aux actes tangibles et crédibles et d'ouvrir immédiatement de véritables négociations sur la base des priorités énoncées plus hauts. Un rassemblement contre les horaires à coupure est d'ores et déjà fixé jeudi 5 novembre sur l'esplanade devant l'Hôpital cantonal. Si la réponse de la direction à la demande de négociations est négative, des mesures de lutte seront discutées, décidées et mise en œuvre immédiatement par le rassemblement. Si la réponse est positive, le rassemblement désignera la délégation du personnel et fixera les mandats de négociations et les étapes de suivi.

Un bon quart des aides-soignantes sont en place depuis au moins 15 ans et rêvent de voir les coupures disparaître avant leur départ à la retraite. Un autre quart sont relativement nouvelles dans les HUG et ne souhaitent pas rester le parent pauvre de l'Hôpital en matière d'horaire.

Cette lutte a démarré contre l'ouverture de nouveaux horaires en chirurgie. Ce qui est arrivé en chirurgie pourrait arriver dans d'autres départements. Ce qui aujourd'hui concerne les aides-soignantes, soit la catégorie soignante la plus faible, pourrait toucher demain les infirmières ou d'autres catégories, car la flexibilité horaire et faire plus avec moins de personnel devient un enjeu des politiques d'austérité.

L'engagement de tous et de chacun est attendu pour lutter contre les horaires à coupure et contre la flexibilité.

Manuela Cattani

## Petite enfance

### CCT intercommunale en négociation

Les syndicats travaillent activement à l'instauration d'une convention collective de travail pour le personnel des institutions de la petite enfance afin d'harmoniser et améliorer les conditions de travail sur l'ensemble du canton. Depuis juin 2009, les choses ont avancé puisque les communes de Carouge, d'Onex, de Plan-les-Ouates, de Confignon, de Satigny et de Lancy ont décidé d'entrer en négociation avec nos organisations dans le but

de conclure une CCT intercommunale. Plusieurs séances ont déjà eu lieu et d'autres communes, en dehors de la Ville de Genève qui dispose déjà d'une CCT, devraient aussi rejoindre cette CCT.

Les solutions ne sont pas simples puisque chaque institution a des dispositions différentes et parce que pour certaines institutions, comme à Lancy ou Carouge, la référence à une autre CCT existe déjà, mais certains acquis

sont clairement remis en question. Une assemblée générale du personnel concerné aura lieu le 3 novembre pour faire un point de situation. Les communes qui subventionnent les institutions doivent comprendre qu'il est temps de trouver une solution acceptable à une obligation qui découle de la loi cantonale sur l'accueil de la petite enfance (J 6 29).

Valérie Buchs

## Grippe saisonnière et grippe H1N1:

### Obligation de vaccination pour le personnel de la santé?

**La campagne pour la vaccination contre la grippe saisonnière a démarré le 21 septembre dans les HUG. Elle porte le titre "Je suis vacciné, pour vous protéger et j'évite de porter le masque". La campagne pour la vaccination contre la grippe H1N1 suivra.**

Le SIT n'a pas de ligne syndicale pour ou contre la vaccination. Se vacciner ou pas doit continuer à dépendre d'un choix individuel et d'approches préventives et curatives personnelles.

Mais, en tant que syndicat qui défend les droits du personnel de la santé, y compris le droit au respect de la personnalité et à l'intégrité physique du personnel, le SIT se préoccupe de vérifier que les mesures prises par les services de santé genevois en matière de grippe saisonnière et de grippe H1N1 sont compatibles avec le cadre légal et réglementaire fédéral et cantonal en matière de vaccination et en matière de droit du travail.

Le SIT respecte le devoir des services de santé de prendre les mesures opportunes à protéger

émettent des recommandations mais non pas des obligations. Tel est le cas tant pour la vaccination en cas de grippe saisonnière que pour la vaccination contre la grippe H1N1 à l'heure actuelle.

**Les employeurs des services de santé peuvent-ils obliger à la vaccination?**

Les directives du Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) publiées cet été ont fait l'objet d'un avis de droit syndical sur le plan national.

À la question de savoir si une entreprise peut contraindre ses employé-e-s à se vacciner, le Seco répond (citation complète de la directive du SECO):

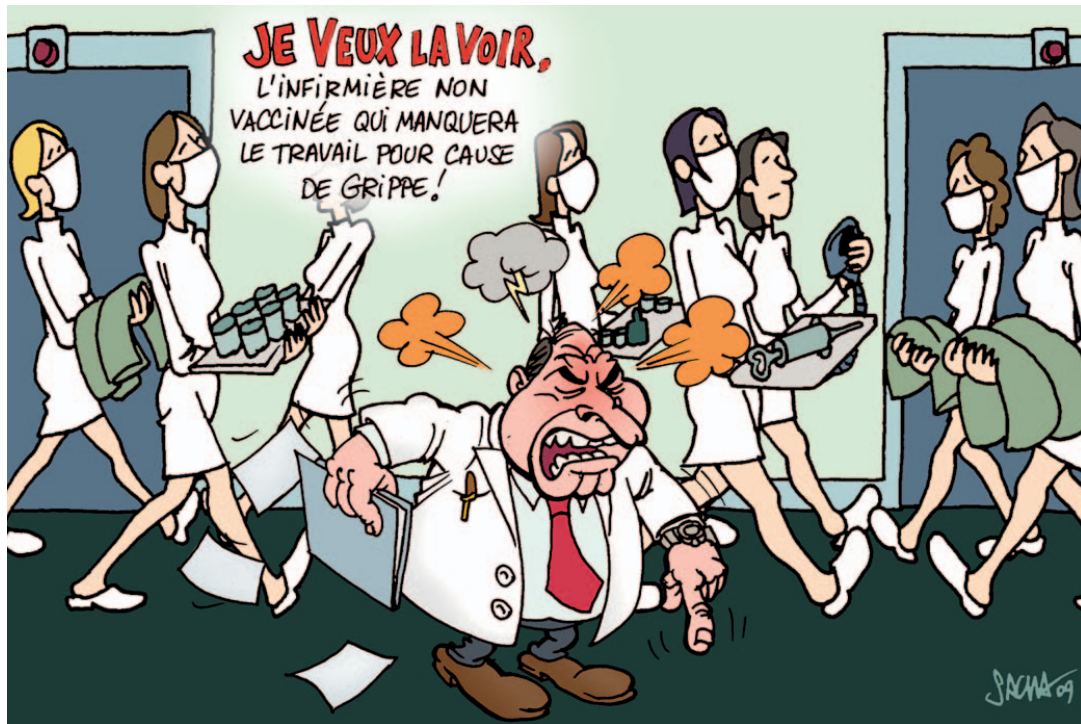
"La vaccination n'est pas

vissime à la protection de la personnalité.

**Si la vaccination ne peut pas être obligatoire, d'autres mesures peuvent-elles l'être?**

La réponse est oui, car les patients doivent être protégés par des mesures opportunes et le personnel aussi.

Les HUG, par exemple, demandent (et ce "demandent" qui figure sur divers documents internes est à entendre "recommandent" et non "obligent") au personnel soit de se vacciner, soit de porter le masque lors de soins aux patients. Les zones de ports de masques s'élargissent par rapport à ce qui était pratiqué encore en 2008 (en plus d'autres mesures devenues quotidiennes comme le lavage des mains etc.). Aussi, un badge "Je suis vacciné pour vous protéger" sera porté par le personnel vacciné, qui ne portera pas de masque.



les patients, et encore plus les patients très fragilisés. En outre, tout employeur doit prendre les mesures opportunes à protéger la santé du personnel.

Dans la société actuelle, l'institution qui en fait beaucoup sera critiquée si elle exagère. Mais si elle n'en fait pas assez, après coup et suite à des situations graves, celle qui n'en a pas fait assez sera non seulement critiquée mais traitée d'incompétente, d'irresponsable et mise en cause devant les tribunaux pour négligence.

Les décisions quant aux mesures de protection des patients et du personnel de santé ne sont donc pas simples à prendre.

**Vaccination: une politique de recommandation et non pas d'obligation!**

En Suisse et à Genève, il n'y a aucune loi ou règlement qui autorise une obligation de vacciner, ni la population, ni une partie de la population, ni le personnel des services de santé.

L'Office fédéral de la santé publique et la Commission fédérale pour les vaccinations

obligatoire en Suisse. En cas de pandémie, un employé ne pourrait dès lors être contraint de respecter un ordre de vaccination venant de l'employeur. L'employeur a le devoir de protéger ses employés contre toute attaque à l'intégrité personnelle. Or, l'imposition d'une vaccination serait précisément une atteinte à l'intégrité personnelle."

La vaccination obligatoire décrétée par un employeur, y compris d'un service de santé, outre de ne pas avoir de base légale en Suisse et à Genève, porterait donc une atteinte gra-

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est vers sa phase finale, mais celle contre la grippe H1N1 n'a pas encore commencé. Son calendrier et intensité ne sont pas encore connus. Il s'agit de campagnes fortement incitatives. Pour les HUG, il est possible de se faire vacciner partout, tous les jours, à chaque heure, y compris aux vestiaires Opéra.

Et comme les taux de vaccination augmentent, certains ont cru qu'elle était devenue obligatoire.

### Le SIT conseille au personnel qui ne souhaite pas se faire vacciner:

- Ne vous laissez pas intimider, votre choix doit être respecté, il y va de la protection de votre personnalité et la loi est avec vous.
- Ne vous laissez pas piéger par une communication, notamment verbale de la part de collègues, supérieurs hiérarchiques ou médecins, basée sur des amalgames et des raccourcis ou par une communication orientée qui tend à accréditer l'idée fautive d'une obligation de vaccination pour le personnel.
- En cas d'intimidation, demandez que l'on cesse de vous intimider, faites valoir que la vaccination est recommandée mais pas obligatoire et dénoncez plus haut, auprès du directeur des soins.
- Faites-vous assister par le syndicat pour défendre vos droits.

### "Pulsations" de septembre 2009 - Le SIT dénonce une grave erreur dans l'article "Grippe saisonnière: le vaccin ou le masque".

Lors de la séance syndicats/direction des HUG du 29 septembre, le SIT a dénoncé une grave erreur figurant dans l'article. Réalisé sous forme d'entrevue de la doctoresse Claire-Anne Siegrist, l'article, à l'avant-dernière question, affirme: "Le plan pandémie des HUG prévoit que le vaccin contre la grippe A (H1N1) (...) soit obligatoire pour tout le personnel en contact avec

les patients". Cet article ayant suscité des réactions auprès du personnel, le SIT a approfondi le dossier sur le plan juridique et dénoncé l'erreur devant la direction. L'argumentation utilisée par le SIT est celle que vous trouvez dans ce tract: bases légales qui n'autorisent pas l'obligation de vacciner en Suisse mais prônent la recommandation, bases légales droit du travail et directives du SECO. La direction a admis et confirmé notre raisonnement et déclaré que "Pulsations" a commis une bourde.

# Contre la traite des personnes

**Troisième activité criminelle au monde après le trafic d'armes et de drogues, la traite des personnes est un phénomène qui touche aussi la Suisse, surtout en tant que pays de transit et de destination.**

En effet l'Office fédéral de la police estime entre 1500 et 3000 le nombre de personnes victimes de cette criminalité en Suisse et ce seulement pour la prostitution forcée. La traite se définit comme le recrutement et le transport d'une personne dans un but d'exploitation.

Les victimes sont recrutées et transférées de force ou attirées par de fausses promesses. Ces personnes sont ensuite exploitées dans tous les corps de métier : travail domestique, couture, bâtiment, restauration, prostitution... et les femmes sont les principales cibles.

On a tendance à croire que cette pratique n'est que le fait de réseaux mais pas seulement. En effet les statistiques montrent que le recrutement se fait souvent par une connaissance ou un membre de sa propre famille. Les annonces dans les journaux ou sur Internet constituent un des principaux moyens de recrutement des futurs patrons, frauduleux et peu scrupuleux.

sisté plus de victimes de la traite en une année. Il en ressort qu'en Suisse romande les communautés migrantes les plus touchées proviennent d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe de l'est, et que l'exploitation s'effectue principalement dans le secteur du travail domestique.

La crainte des victimes de leurs bourreaux ainsi que le fait d'être sans papiers constitue les raisons principales de la peur des victimes de dévoiler leur histoire au grand jour. Elles restent ainsi dans l'ombre, piégées et exploitées.

Grâce à sa ligne d'écoute, Libertà offre un service gratuit et entièrement confidentiel, les appels étant libres de conserver leur identité secrète s'ils le désirent. Libertà assiste toutes les personnes, quel que soit leur statut légal. Même si la victime est "sans-papiers", elle peut porter plainte et avoir recours à différents services sociaux. En effet la législation suisse prévoit entre autre un délai de réflexion de 30 jours pour déposer une plainte, l'octroi d'un permis de séjour, ainsi qu'une aide au retour et à la réintégration dans le pays d'origine.

Libertà lancera début septembre une vaste campagne de sensibilisation à Genève, composée d'affichage dans les rues et les transports publics genevois. Cette sensibilisation vise non seulement les victimes de la traite des êtres humains mais aussi la population en général, qui a un rôle important à jouer dans l'identification des personnes victimes de traite.

En effet une grande partie des cas soumis à l'association Libertà ont émané de témoignages d'une tierce personne.

Une victime de traite pourrait être quelqu'un que vous connaissez et voyez tous les jours. Si vous pensez que quelqu'un est victime de traite d'êtres humains, incitez la à appeler ou faites vous-même le 0800 20 80 20. Libertà vous dirigera vers un service adéquat et vous accompagnera dans vos démarches.

Plus d'informations sur [www.trafficked.ch](http://www.trafficked.ch)



**J'étais nourrie, logée, piégée et exploitée**

Une connaissance de ma mère m'a promis un travail comme jeune fille au pair dans une famille riche. Il m'a dit que je pourrais étudier ici. Une fois arrivée dans la famille, j'ai été forcée de travailler jour et nuit sans être payée. Ils m'ont pris mon passeport. J'étais prisonnière. Je ne savais pas qu'on pouvait m'aider à m'en sortir.

SI VOUS PENSEZ QUE QUELQU'UN EST VICTIME DE TRAITE D'ÊTRES HUMAINS, APPELEZ LE

**0800 20 80 20\***

[www.trafficked.ch](http://www.trafficked.ch) | [help@trafficked.ch](mailto:help@trafficked.ch) | \*Gratuit et confidentiel. Lu - Ve. 14.00 - 19.00



# Démocratie en panne

**Après le règne sans partage du régime Conté (24 ans de dictature), on pouvait espérer que les forces politiques, syndicales et sociales qui s'étaient réunies dans une lutte commune pour un renouveau démocratique assistent à son avènement, à la fin de cette année 2009.**

La junte militaire, qui s'est installée au pouvoir en décembre 2008, a donné l'illusion d'en être la caution, en négociant avec les organisations citoyennes une feuille de route qui devait déboucher sur la tenue d'élections pour la fin de cette année 2009. Mais, dès le début du processus, les promesses n'ont jamais été tenues : concernant l'actualisation des lois et de la constitution ou du code électoral, concernant l'organisation d'un référendum pour l'adoption de ces lois, des élections législatives et, enfin la tenue d'une élection présidentielle, rien ne s'est déroulé comme prévu !

La première étape, qui devait être consacrée à la mise en place des organes, des cadres et des instruments de la transition n'a pas encore abouti.

Aujourd'hui nos partenaires comprennent que l'inertie du pouvoir militaire en place signifie un refus net et clair de laisser le pouvoir aux civils... Et il n'est pas question de tolérer la moindre contestation.

Le 28 septembre, lors d'un meeting pacifique pour faire respecter les engagements pris par la junte pour un retour à

l'ordre constitutionnel, à l'appel du collectif des Forces Vives de Guinée, les participants ont vécu une barbarie sans commune mesure perpétrée par des forces de défense et de sécurité au nom de la junte au pouvoir. Des personnes ont été tuées, des leaders politiques violentés, des jeunes mutilés, des femmes humiliées et violées. On évoque le chiffre de plus de 150 personnes tuées et 1200 blessées par les forces de l'ordre.

Après ces incidents, nos partenaires syndicaux demandent notamment "la création d'une commission internationale d'enquête pour faire la lumière sur les massacres et les exactions du 28 septembre et la poursuite des auteurs ainsi que leurs commanditaires" et "le respect des libertés d'expression, d'opinion et celles relatives aux libertés individuelles et collectives".

Les condamnations internationales pour ces actes criminels sont timides : l'Union Européenne s'interroge, une commission de l'ONU s'émeut de la situation, la France suspend provisoirement sa coopération militaire. Ce n'est pas ainsi que l'on contraindra les putschistes à s'expliquer

et à reprendre un processus démocratique bien mal engagé.

Sites Internet pour une information en direct:

<http://www.guineenews.org/>  
et <http://www.afrik.com/guinee>

**Jean-Dominique Jacquemet**  
Commission solidarité internationale du SIT



## Forum suisse «souveraineté alimentaire»

**Mardi 3 novembre 2009, 9h00-17h00**  
**Unia, Weltpoststrasse 20, Berne**  
**(de la gare, tram n° 3 direction Saali, arrêt Egghölzli)**

### Contexte

Il paraît important, à l'heure actuelle, de clarifier la compréhension du concept de souveraineté alimentaire et ses enjeux sur l'ensemble de la Suisse. De briser les a priori et de voir ce que nous pouvons réaliser pour faire progresser la souveraineté alimentaire au moins dans les limites administratives/politiques sur lesquelles nous avons directement prise: le territoire Suisse. Tout en gardant clairement à l'esprit les enjeux internationaux. Ce forum est porté par trois forces importantes: les paysannes, les employé-e-s agricoles, de la transformation et de la vente et les consommateurs-trices.

### Public

Organisations paysannes, syndicales (production, transformation, distribution) - dont le SIT - consommateurs.

Organisations environnementales, de coopération au développement, milieux économiques, parlementaires, administrations cantonales et fédérales, autres intéressé-e-s.

### Objectifs

Analyser les enjeux de la souveraineté alimentaire pour la Suisse.

Identifier ce que chaque acteur reconnaît de la souveraineté alimentaire.

Faciliter l'échange entre participants des différentes régions de Suisse.

Définir d'éventuels dénominateurs communs pouvant amener à la réalisation de projets.

### Programme de la journée

**9h10** - Introduction.  
**9h20** - Définition de la souveraineté alimentaire de la Via Campesina  
**9h30** - Priorités pour les organisations paysannes, syndicales et de consommateurs  
**10h00** - Enjeux de la production agricole: la dimension internationale.  
**10h30** - Regard critique sur la souveraineté alimentaire.

**11h00** - Souveraineté alimentaire: quelles implications politiques pour la Suisse  
**11h15** - Discussion, échanges  
**12h30** - Buffet campagnard de saison  
**14h00** - Quatre ateliers (en parallèle)  
**1.** Prix rémunérateurs aux producteurs, accessibilité des produits.  
**2.** Outils politiques à disposition pour faire progresser la

souveraineté alimentaire.

**3.** Délocalisation des productions et des Hommes: flux migratoires et main d'oeuvre agricole.

**4.** Politiques parallèles: quels appuis ou contraintes pour appliquer la souveraineté alimentaire?

**15h30** - Synthèse des ateliers

**16h15** - Perspectives

**16h45** - Conclusion.

### Inscription:

Fr. 40.- par personne (repas inclus) encaissés en début de journée

**Par mail:**

[forumsouvalim@uniterre.ch](mailto:forumsouvalim@uniterre.ch)  
[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)

par fax: 021 617 51 75  
par poste: Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne

## Université Ouvrière de Genève

Centre de formation continue

Place des Grottes 3  
1201 Genève  
Tél. 022 733 50 60  
Fax 022 733 35 19  
E-mail: [info@uog.ch](mailto:info@uog.ch)  
[www.uog.ch](http://www.uog.ch)



### La législation sur l'assurance-chômage

Pour toutes personnes concernées professionnellement ou personnellement par l'assurance chômage.

#### Objectifs:

Présenter les principes essentiels de la loi fédérale sur l'assurance chômage. Informer sur les diverses mesures en application ainsi que sur les dispositions cantonales.

#### Contenu:

La loi fédérale sur l'assurance chômage. La loi cantonale et ses modifications, notamment les emplois de solidarité. Les conséquences de la maladie et de l'invalidité sur le chômage.

#### Dates et horaire:

Le jeudi 5 novembre 2009, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Une soirée supplémentaire sera organisée ultérieurement (sous réserve de modification)

#### Inscription:

Jusqu'au vendredi 30 octobre 2009.

#### Intervenant:

Pascal PERRET, formateur. Bernard GOLAY, directeur des mesures cantonales (à confirmer)

#### Effectif:

Maximum 40 personnes.

#### Prix:

Fr. 250.- Prix non membre / Fr 190.- prix membre



Le logo du syndicat San Precario  
"Donne-nous du travail  
et la protection sociale"!

# Serpica Naro, *Supplément mode* la griffe qui griffe le travail précaire

**SIT-info a profité de la venue à Genève dans le cadre de la manifestation-conférence-work-shop-party-défilé de mode organisé de 1er au 3 octobre par espace temporaire pour rencontrer quelques membres du collectif de stylistes de la méta-marque milanaise Serpica Naro.**

On va donc parler chiffons dans le journal syndical? Oui, mais pas seulement. Chiffons, syndicalisme et nouveaux modes d'action syndicale dans le nouveau monde du travail. Serpica Naro est l'anagramme de San Precario, Saint Précaire, le nom-invocation à miracle choisi par un tout récent syndicat milanais ayant pour objectif de défendre les conditions de travail des jeunes précaires du milieu de la couture, du graphisme et de la communication à Milan.

re du graphisme et de la communication, engagés au coup par coup et payé jusqu'à peine 5 euros de l'heure.

26 février 2005. Le petit monde de la semaine de la mode est en ébullition. Est attendu avec impatience le défilé de la nouvelle et mystérieuse jeune styliste anglo-japonaise Serpica Naro, 16 ans et une balafre sur le visage selon les photos artistiques des magazines étalée dans son press-book. A travers ses créations, elle annonce vouloir rendre sexy le nouveau mode de vie urbain des précaires. A chaque classe sociale, son style. Son service de presse recrute des séropositifs et des malades HIV pour faire mannequin. Choqués par ces propos, les no globals et les activistes milanais des centres autogérés organisent des manifestations pour dénoncer la récupération et la supercherie.

Le jour du défilé, la police est sur les dents pour protéger la créatrice et son défilé. Les no-global sont là, sous la bannière de San Precario, le syndicat des précaires, issu une année avant des milieux no global et des activistes du groupe Chainworkers. La police se pince trois fois et n'en revient pas lorsqu'elle découvre que mannequins et organisateurs de Serpica Naro ne font qu'un avec les manifestants de San Precario. Le défilé a lieu sous forme de happening avec sa chemise pour femme enceinte cherchant du travail et devant cacher son état, sa tenue double pour double journée de travail fast-food le matin et call-center l'après-midi, son costume pour homme réversible en pyjama pour les nuits au bureau. Le président de la semaine de la mode est indigné de s'être fait grugé. La presse nationale et internationale diffuse immédiatement et partout les images et les idées de ce magnifique et immense canular politique.

**San Precario:  
le syndicat exclusivement  
réservé aux précaires**

Serpica Naro a donc servi de support à la dénonciation radicale de la précarité dans le secteur de la mode, du graphisme et de la communication porté par le syndicat San Precario et à lui assurer une notoriété et visibilité inespérées avec des moyens de lutte plus classiques.

Le monstre canular a été rendu possible par la participation bénévole de 200 jeunes précaires, dont beaucoup à leur première action politique. San Precario, selon Zoé, graphiste désormais avec un contrat à durée indéterminée et une des forces de ce syndicat, est né en marge des partis et syndicats traditionnels qui ne s'occupent jamais sérieusement des travailleurs-euses précaires. San Precario est né pour sortir les précaires de leur isolement et atomisation et dans des métiers où il est impossible de s'organi-



Création pour le défilé de 2005 à la fashion-week de Milan  
Chemise pour femme enceinte cherchant du travail  
et devant masquer son état  
Photo: Marco Garofalo



**Serpica Naro:  
un immense canular pour  
imposer des idées politiques  
radicales contre l'univers  
de la mode et dénoncer  
la précarité du travail**

Milan, capitale économique de l'Italie, vitrine du luxe et du design à l'italienne. Ville de Berlusconi et de son empire politico-médiatique. Capitale aussi du travail précaire et des contrats à durée déterminée atypiques. Comme dans tout les pays de la zone euro, le travail a été libéralisé. A côté des emplois à durée indéterminée classiques, pour lesquels la protection et les garanties contre le licenciement sont plus fortes qu'en Suisse, les entreprises externalisent toutes sortes de services et complètent les effectifs avec des contrats précaires et atypiques au gré de la conjoncture. Premiers à être engagés en cas de surchauffe, premiers à être licenciés en cas de récession. A Milan, près des trois quarts des moins de 35 ans travaillent sous le régime des contrats précaires. Derrière les vitrines, les fastes de la semaine de la mode qui brille quatre fois par an pour rivaliser Paris, se cachent des milliers de jeunes précaires de la coutu-

# Serpica Naro

www.serpicanaro.org

ser syndicalement sans subir de lourdes mesures de rétorsion. Le canular politique a été un moyen créateur d'imaginaire pour porter radicalement leur existence jusque là invisible au cœur du système factice du luxe et de la mode.

Depuis 2005, le mouvement se développe en un volet marque libre et reproductible qui garde le nom de Serpica Naro (www.serpicanaro.com) et un volet syndical plus classique en fournissant un service d'assistances et des permanences juridiques pour les précai-



Création pour le défilé de 2005 à la fashion-week de Milan  
Costume pour homme réversible en pyjama pour les nuits au bureau  
Photo: Marco Garofalo

Oh Saint Précaire,  
Protège nous, précaires de la terre  
Donne-nous les congés de maternité  
Protège les employés des mégastores,  
les Anges des Call Center,  
les intermittents  
et les stagiaires qui tiennent à un fil  
Donne-leur les congés et la retraite,  
un revenu et des services gratuits  
et sauve-les des lugubres licenciements

Saint Précaire, toi qui nous protèges du bas du réseau,  
prie pour nous intérimaires et  
précaires du cognitariat  
Présente à Pierre, Jacques, Paul et tous les Saints  
notre humble prière  
Prie pour eux, les âmes en fin de contrat,  
torturées par les divinités païennes  
Libre Marché et Flexibilité,  
Qui errent désorientées sans futur ni maison  
Sans retraite ni dignité  
Donne la lumière de l'espoir aux travailleurs au noir  
Donne leur joie et gloire  
Jusqu'à l'éternité...

MAYDAY

res de tous les secteurs économiques, va au Tribunal et gagne ou perd, organise des actions éclatantes et originales de dénonciation et de solidarité active avec les précaires (il est entre autres super fort dans le détournement de marques et de logos), par exemples en cas de licenciement massifs comme c'est le cas depuis la crise économique, essaime sa toile dans d'autres villes d'Italie et cultive les liens au gré des rencontres réelles ou virtuelles dans d'autres pays.

(<http://www.chainworkers.org/sanprecario>).  
C'est ainsi qu'ils-elles sont arrivé-e-s à Genève jusqu'à votre rédactrice curieuse. Pour une fois que mode et syndicalisme étaient radicalement reliés, elle n'allait pas laisser passer l'occasion. Le SIT, qui a fait de la défense des précaires un de ses objectifs et une de ses forces depuis plus de 30 ans, a pas mal de choses à apprendre de ces expériences originales!